

L'Abelle de la Nouvelle-Orleans... NEW ORLEANS... 223 rue de Chartres... Conté et Bionville

Viandes Malsaines.

Le rapport que le président Roosevelt vient de communiquer au Congrès, rapport préparé par des commissaires spéciaux qu'il a chargés de procéder à une enquête, complète et minutieuse, sur la qualité des viandes livrées à la consommation et sur la façon dont elles sont préparées pour être expédiées à tous les points du pays par les colossales boucheries de Chicago, est non seulement de nature à jeter l'épouvante dans la population mais dicte aussi le devoir du Congrès.

Il révèle un état de choses si redoutable qu'il appartient à la branche législative du gouvernement d'intervenir sans délai pour le faire cesser et en prévenir à jamais le retour. Si le Congrès n'agit pas, et immédiatement, il encourrait des responsabilités qui le disqualifieraient. On frémit quand on pense que des viandes d'animaux malades, viandes non seulement impropres à la consommation mais susceptibles de transmettre des maladies graves, sont journellement préparées chimiquement par millions de livres pour être vendues aux consommateurs qui les achètent de confiance.

Qu'il s'agit de ce mercantile, coupable à déjà défrayé de santé robuste, coûté de vie? Il était bien question autrefois de manipulations illicites pour tirer parti de produits qu'on ne pouvait présenter à l'état naturel, des bruits couraient périodiquement à la suite de quelque accident ou de la saisie de viandes malsaines découvertes par des inspecteurs locaux, mais il a fallu l'enquête si habilement conduite des commissaires du président pour révéler l'odieuse fraude dans toute son horreur.

Les rapports du genre de celui que le président vient de communiquer au Congrès restent généralement secrets; les gouvernements en tiennent compte dans la conduite des affaires, mais il est rare qu'ils les livrent au public. Cette fois, le président Roosevelt, jugeant qu'il était nécessaire d'éclairer complètement le pays, n'a pas hésité à publier le rapport de ses commissaires particuliers, et il y a joint un message dans lequel il déclare qu'une législation qui permettrait à des inspecteurs du gouvernement général de surveiller étroitement la préparation des viandes destinées à l'alimentation est absolument nécessaire.

Le corps législatif va certainement faire droit le plus promptement possible à la requête du président, et en agissant ainsi il répondra indubitablement au vœu de la population tout entière dans laquelle l'impudente malhonnêteté des "packers" a jeté l'inquiétude.

Ceux-ci ont beau crier sur tous les toits que les accusations portées par les commissaires du président ne sont pas fondées, personne ne les croit, et chacun attend impatientement l'heure où des lois sévères les mettront dans

l'impossibilité de continuer leur dangereux commerce. La Nouvelle-Orléans a probablement moins souffert que d'autres villes, car il s'y trouve de nombreux bouchers qui fournissent à une bonne partie de la population une viande fraîche et soigneusement inspectée, mais il s'y consomme aussi une grande quantité de viande envoyée par les grandes boucheries de Chicago ou d'autres points, et c'est suffisant pour qu'on s'intéresse à l'initiative prise par le président Roosevelt et qu'on lui souhaite un succès complet.

MISSION SPECIALE.

Une mission spéciale vient d'être désignée pour représenter le gouvernement français aux fêtes du couronnement de S. M. Haakon VII, roi de Norvège, qui auront lieu le 22 juin à Trondheim.

Cette mission aura pour chef M. Delavau, ministre de France à Christiania, qu'assisteront MM. Albert Ritt, vice-consul de France en cette ville; le lieutenant de vaisseau marquis de Belloy de Saint-Liénard, attaché naval de l'ambassade de France à Saint-Petersbourg, et le commandant vicomte de La Panouse, attaché militaire de la légation de France à Copenhague.

LL. MM. le roi et la reine de Norvège, accompagnés du prince royal, arriveront le 19 juin à Trondheim et recevront les envoyés extraordinaires avant la cérémonie.

C'est à dessein que S. M. Haakon VII a choisi pour le couronnement la ville de Trondheim, qui est située au centre de son royaume, parce que c'est là que furent sacrés tous les anciens souverains de la Norvège.

Une physionomie intéressante qui disparaît.

Un homme vient de s'éteindre près de Montlucan, après une vie très laborieuse partagée entre ses travaux professionnels et des recherches agronomiques; M. Bignon, ancien propriétaire du café Riche, officier de la Légion d'honneur.

Avec son frère, propriétaire du café Foy, il avait exercé une sorte de royaume culinaire; mais le Café Riche fut toujours connu d'un cadet. Sa prospérité était due bien plus à ce qu'on appelle "la limonade", c'est-à-dire tout ce qui se débite avant et après le repas, qu'à ses cuisines. Que de souvenirs évoquent les noms des deux Bignons! Nous ne parlerons pas du café Foy, dont nous avons souvent rappelé les habitudes et les tables légendaires. Les habitudes du café Riche appartenaient au monde des arts et des lettres, plutôt qu'à celui de la finance et de l'élegance.

On y a vu M. de Villemassant, le prince Lubomirski, M. Périer, actuellement directeur du "Gil Blas"; M. Rolland, Offenbach; puis Aurélien Scholl, Gustave Cloulin, Xavier Aubryet, qui venaient y faire leur partie de domino; le peintre Stevens, l'éditeur Charpentier.

C'est là aussi que se tusa malheureusement le chansonnier Gibert, qui était monté à l'entresol pour voir un défilé sur le boulevard, et qui, mettant le pied sur la véranda en vitres, passa au travers et tomba sur le pavé.

Là aussi eut lieu le banquet offert au général Boulanger, et

dans lequel fut prononcé le fameux mot de "liberté de conscience". M. Bignon disparaissait le jour même où l'on enterrait M. Bichhoffshelm, qui fut un de ses meilleurs clients. S'il y avait encore un Boulevard, il serait en deuil de ces deux Parisiens, connus à des titres différents.



LE DON DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

Admirable, le don que vient de faire à la science française S. A. S. le prince de Monaco. En l'annonçant, il y a quelques jours, les feuilles françaises signalèrent la lettre où le souverain informait, en termes d'une si noble simplicité, le ministre de l'Instruction publique, M. Aristide Briand, d'une résolution dont la générosité a rempli de reconnaissance tous les cœurs français. Voici le texte même de cette lettre:

Monsieur le ministre, Ayant consacré ma vie à l'étude des sciences océanographiques, j'ai reconnu l'importance de leur action sur plusieurs branches de l'activité humaine, et je me suis efforcé de leur obtenir la place qui leur appartient dans la sollicitude des gouvernements, comme dans les préoccupations des savants.

Plusieurs Etats ont déjà lancé vers toutes les mers du globe des croisières scientifiques, et constitués à l'océanographie une base solide pour son développement; mais la France, malgré l'intérêt spécial que présente pour elle la science de la mer, ne l'a pas traitée avec la même libéralité que d'autres branches de la science. Cependant j'ai fait à Paris, depuis quelques années, des conférences suivies par un auditoire chaque fois plus nombreux et plus attentif, tandis que les pouvoirs publics, en la personne de M. le Président Loubet et des membres du gouvernement, leur témoignaient, en y assistant, un intérêt certain.

Alors j'ai voulu combler une lacune en créant moi-même et en établissant à Paris un centre d'études océanographiques étroites et collections du Musée océanographique de Monaco, où je réunis depuis vingt ans les résultats de mes travaux personnels et ceux des éminents collaborateurs qui me sont venus de tous les pays de l'Europe.

Informé par des amis de l'Université qu'un projet d'agrandissement nécessaire à la prospérité de ce corps illustre éprouvait des difficultés et du retard

prises assez discrètement, n'obtenant pas de réponse, je me suis retiré. —C'est bien!

Mais, à part elle, la pauvre fille trouvait cela étrange. Marie-Thérèse avait un sommeil extraordinairement léger, le moindre bruit la réveillait d'ordinaire, etc. —Cependant, elle ne fit aucune remarque, se jugeant déjà d'une possibilité ridicule. Lorsque huit heures sonnerent, l'armateur et son fils prirent congé.

—Nous vous laissons, dirent-ils; nous allons promener notre impatience dans le jardin, pensant que les dames souhaitent d'être seules pour procéder à cette importante affaire, que l'on nomme toilette.

Seulement, dépêchez-vous, si toutefois la chose est possible; il nous tarde de voir Marie-Thérèse dans ses blancs atours... elle y sera ravissante. Justement, Joseph annonçait la contournée.

—Tant pis, déclara l'aînée, je monte secouer un peu cette paresseuse. Elle gravit précipitamment l'escalier, tandis que Renaud s'éloignait en riant, suivi de Richard.

Il n'était pas à cinquante mètres de la villa, qu'un cri terrible les cloua sur place. —C'est Denise... il y a un malheur! bégaya Richard, en

vu les statuts de la dite fondation. Le Conseil d'Etat entendit: Décret Article premier. — L'Institut océanographique (Fondation Albert Ier, prince de Monaco), dont le siège est à Paris, est reconnu comme établissement d'utilité publique.

Article 2. — Sont approuvés les statuts de ladite Fondation, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 3. — Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au "Bulletin des lois" et publié au "Journal Officiel" de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 1906. Signé: A. FALLIÈRES. Par le Président de la République Française: Le ministre de l'Instruction publique, des beaux-arts et des cultes. Signé: ARISTIDE BRIAND.

En résumé, le Prince donne à la France un Institut océanographique; les terrains où s'élevaient les constructions nouvelles et qui furent parties du domaine acquis en vue de l'agrandissement de la Sorbonne; et enfin le Musée océanographique de Monaco et ses riches dépendances, que le généreux souverain considère dès maintenant comme une partie de "patrimoine" du nouvel Institut.

C'est un don d'une valeur totale de plus de dix millions! AMUSEMENTS. WEST END. Le concert de l'Orchestre Fischer, quatre intéressants numéros de vaudeville, des scènes mouvementées par le kinodrome forment un spectacle qui foule nombreuse applaudit chaque soir à West End en humant la brise délicieuse du lac.

PARC ATHLETIQUE. Le casino du Parc Athlétique était foule hier soir, et les quatre numéros du programme du vaudeville ont été brillamment applaudis. Le succès des chevaux plongeurs est toujours aussi grand et le concert très goûté. Les autres divertissements ont beaucoup d'amateurs.

FAITS DIVERS. Injonction demandée. M. George E. Morris, citoyen et contribuable demeurant Avenue Tulane, 1908, demande à la cour civile de district de lancer une injonction interdisant au maire de la Nouvelle-Orléans de conclure un contrat avec la Municipal Gas Company conformément à une ordonnance municipale.

Le demandeur alléguant qu'il est de son intérêt que le pavage en asphalte devant sa propriété pour laquelle il est imposé ne soit pas détruit illégalement, etc. Il alléguait aussi que l'ordonnance relative audit contrat est nulle, attendu que le conseil municipal n'a pas le pouvoir d'accorder un privilège de ce genre. Pour ces raisons et d'autres qu'il avance M. Morris demande une injonction.

Récompense offerte. Une récompense de \$60 est offerte par les autorités fédérales pour l'arrestation de T. M. Whited, un contrebandier condamné à cinq ans de prison, qui s'est évadé le 29 mai de la prison d'Atlanta.

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique des beaux-arts et des cultes; Vu la lettre de S. A. S. le prince Albert Ier de Monaco, en date du 25 avril 1906, relative à la fondation d'un Institut océanographique;

Renard essaya de réagir; il fit quelques pas lourds, chancelante, il s'accoutait à l'épaule de Richard pesant sur lui de toutes ses forces défaillantes. Sa respiration devenait saccadée, on voyait les veines de son cou se gonfler outre mesure, une douleur inexprimable lui déchirait la poitrine. Et toujours cette horrible sensation d'étouffement!

Il atteignirent enfin la villa, et, par la porte largement ouverte du vestibule, purent contempler un effrayant spectacle. Denise moralement pâle, déchevelée, l'œil hagard, les gestes fous, Denise descendait les degrés en jetant des hurlements d'épouvante.

Rien qu'à la voir on sentait qu'elle ne se possédait plus. A cet instant précis Henriette entrebâilla sa porte, et l'on aperçut la pauvre femme qui s'avançait appuyée sur sa canne, qui commettait une imprudence fatale, essayait de se précipiter vers sa nièce afin de savoir...

De l'autre côté, les têtes effarées et curieuses des domestiques et de la contournée apparaissaient aussi. —Richard! Richard! clamait Denise éperdue, Richard viens vite... un malheur épouvantable... une... Ah! Dieu! Dieu, c'est atroce... Lâchant son père, le pauvre garçon s'avança, incapable d'au-

tenir un syllabe, mais le visage tellement décomposé qu'on y pouvait lire son incomparable torture. Il arriva auprès de sa cousine juste à temps pour recevoir en plein cœur cette effrayante nouvelle. —Marie-Thérèse, ta fiancée... ta femme... elle est... elle est... elle s'est suicidée!

Deux cris, deux gémissements plutôt, répondirent comme un glas funèbre à l'exclamation de la jeune fille. Mme de Monestrange abandonnant sa canne tomba comme une masse sur le seuil de sa chambre, tandis que Renaud s'effondrait à quelques pas dans un grand geste de souffrance...

Maintenant c'était le soir. Malgré le soleil, malgré les fleurs qui la tapissaient des fondations au faite, la villa des Clématises ne contenait plus que des cœurs brisés. Cette journée, commencée dans la joie, s'achevait dans le désespoir. Renaud avait succombé à une rupture d'anévrysme. Depuis longtemps, il souffrait d'une maladie de cœur, aggravée par les chagrins de ces derniers mois. Le coup qui frappait son fils lui fut fatal. Henriette, prise d'une seconde attaque, beaucoup plus grave

NE PRENEZ PAS DE PURGATIFS

Autres que ceux recommandés par la Profession Médicale.

Pour la Liste des HÔPITAUX et des MÉDECINS qui emploient et recommandent

L'APENTA Eau Purgative Hongroise Naturelle.

S'adresser à l'Apollinaris Agency Co., 5th Avenue, New York. Seuls Agents de L'APOLLINARIS CO., Ltd., Londres.

Remise de Croix d'Honneur.

Une imposante cérémonie a eu lieu hier soir au local du Memorial Hall, rue du Camp. Le chapitre 72, U. D. C. avait reçu quatorze croix d'honneur destinées à certains vétérans et descendants de vétérans, et Mme Aden McLellan, présidente du comité, avait couronné les dames du chapitre 72 hier soir pour assister à la remise de ces croix.

La prière d'ouverture a été dite par le Révérend A. Gordon Bakewell, chapelain de l'Association des Vétérans Confédérés, puis M. James T. Nix a prononcé un intéressant discours.

Le programme musical a été admirablement exécuté sous la direction de Mme Thérèse Cannon Buckley. Après une charmante récitation par Miss Jessie Sharp, Mme McLellan a remis les croix aux vétérans dont les noms suivent: L. R. Barnett, Samuel Marshall, L. H. Reynolds, John J. Daley, Hermogène Roussein, E. S. Oxden et Elias A. Harris.

Les descendants de vétérans qui ont également reçu des croix sont: Miss Nina M. Lewis, Rév. Joseph H. Spearling, Mme A. V. Thieriot, Edward Flood, P. E. Bennett, James C. Campbell et J. Adolphe de Russey.

La Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada, poursuivant son œuvre de propagande dans l'Amérique du Nord et soucieuse de développer l'étude et la pratique de la langue française, dans cette région, met au concours la question suivante: Rechercher dans LE CID de Corneille les traces des mœurs françaises contemporaines.

CONDITIONS DU CONCOURS. Tous les membres d'un comité de l'Alliance Française, ou d'un Cercle Français, ou d'une société française, régulièrement affilié à la Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada et de Cuba sont invités à prendre part à ce concours.

La Fédération de l'Alliance Française offre au concours, en plus de la Médaille d'Or, une Médaille d'Argent et le cas échéant, des Mentions Honorables. Les manuscrits devront être envoyés au Secrétaire général de la Fédération, P. O. Box 187, New York, N. Y., avant le premier novembre 1906.

Les manuscrits devront être, autant que possible, écrits à la machine à écrire, ou d'une manière aussi lisible que possible, sur le recto seulement, et ne devront pas dépasser 3,000 mots. Les manuscrits ne devront pas porter de nom d'auteur, mais simplement une devise qui figurera sur une enveloppe cachetée, laquelle contiendra le nom de l'auteur, son adresse, et le nom du comité de l'Alliance Française auquel il appartient régulièrement.

Le Jury chargé d'examiner les manuscrits n'ouvrira que les enveloppes des manuscrits ayant été désignés pour recevoir un prix ou une mention. Les concurrents de nationalité française appartenant aux groupes de l'Alliance, ou sociétés affiliées, et résidant sur le territoire de la Fédération, qui voudraient participer à ce concours, figureront dans une catégorie à part, pour laquelle un ou plusieurs prix seront décernés par le Jury, si celui-ci le juge à propos.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus et la Fédération se réserve le droit de faire publier les travaux ayant reçu les prix. Toute personne ayant reçu un premier prix ne pourra plus concourir. Toute personne ayant fait connaître sa devise avant la décision du Jury sera exclue du concours.

Le Secrétaire Général L. V. GOFFLOT.

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ADMISSIONS. Mile I. del Corral à F. R. Kurcar, deux portions, Kemparts, St. Claude, Louisiana, \$500. C. Mendelson à J. J. Gazin, douze terrains, D'Henricourt, Génols, Baudin et Clark \$500.

L. E. Rabouin à J. E. Marshall, terrain, Derby, St. Philip, Duvaline, Claiborne, \$1,200. M. D. Ledunes à Ed T. Dunn, 2 terrains, Espagne, Génols, Madeville, Cécile, \$350.

C. W. Cohen à Metropolitan Bldg Co., portion, State, Freret, Howard, Ligne Burtheville, \$2,000. L'acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,500.

Savings and Trust Assn. à J. M. Rachtich, terrain, Dupré, Ursulines, Gayoso, Oaks et St-Jean, \$2,700. J. M. Sherouse à Com. Ger. Trust and S. Bank, terrain, Magasins, Poydras, Lafayette et Constance, \$9,000.

Mme S. Stagno à F. Sander et al, terrain, Avenue Washington, Claiborne, Musique et Prosper, \$1,000. Mme C. Buckstom à la Savings & H. Assn, terrain, Octavie, Chestnut, Camp et avenue Peters, \$2,700. Acquéreur à Mile S. Boyce, même propriété, \$2,700.

Feuilleton

L'Abelle de la N. O. No 48 Commencé le 14 avril 1906

SANG MAUDIT

PAR ELY MONTCLERC

PREMIERE PARTIE

L'ŒUVRE DU MAL.

XII

Soit.

On lui avait si fort répété qu'il était hors de cause, que jamais sa probité ni son zèle ne seraient suspectés qu'il repré-

sentait sur une table dans la chambre de Mme de Monestrange; ils y prirent place tous trois en échangeant de gais propos.

Jamais Henriette ne s'était sentie plus gaie ni mieux portante depuis sa terrible attaque. Un vent de félicité soufflait sur la chère demoiselle, et tous jouissaient bêtement de la bienheureuse trêve reléguant les soucis et les craintes au fond de leurs mémoires.

On y repenserait bien assez vite; le moment présent était doux; il fallait en profiter: Soudain la cuisinière parut. —J'ai voulu, expliqua-t-elle, monter le déjeuner de Mademoiselle, de Mme de Monestrange jeune, se reprit la brave fille avec un regard malin vers le fils de son maître; mais elle ne m'a pas répondu. —Que faut-il faire? —Rien! déclara Renaud. Sans doute, ma chère belle, file dort encore après s'être endormie tard à cause de sa migraine.

Mieux vaut la laisser en paix jusqu'à huit heures. Tenez-lui son chocolat au chaud, vous le lui servirez lorsqu'elle descendra. Denise, aux paroles de la servante, avait instinctivement tressailli. —Avez-vous essayé d'ouvrir? demanda-t-elle. —C'est à dire, mademoiselle, que j'ai frappé à plusieurs re-